

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 1 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Code produit : 50165CAN, 50176CAN



Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Adhesive Partie A

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC
400 CMH Road
Sulphur Springs, TX 75482
903-885-7696
info@jbweld.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

InfoTrac
352-323-3500 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation oculaire, catégorie 2A

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque de graves irritations oculaires.

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

Déclarations de mise en garde :

P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 2 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec de l'eau / du savon.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux

P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 1333-86-4	Noir de carbone lié	0.1-1
Numéro CAS : 14807-96-6	Poudre	1-5
Numéro CAS : 14808-60-7	Silice, quartz cristallin	0.03
Numéro CAS : 2425-79-8	1,4-bis(2,3 époxypropoxy) butane	5-10
Numéro CAS : 2530-83-8	(3-glycidoxypropyl) triméthoxysilane	0.5-1.5
Numéro CAS : 25068-38-6	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	30-60
Numéro CAS : 28064-14-4	Poly[(phényl glycidyl éther)-co-formaldéhyde]	15-40
Numéro CAS : 106-89-8	1-chloro-2,3-époxypropane	<0.01

Informations supplémentaires :

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 3 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire du médecin ou du centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissement spontané, placer la victime sur le côté gauche avec la tête vers le bas pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Provoque une irritation des yeux. Les symptômes incluent rougeur de la cornée, larmoiement, brûlures et inflammation

Provoque une irritation cutanée et peut causer une réaction cutanée allergique. Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur, éruption cutanée, inflammation, démangeaisons, brûlures et dermatite

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact)

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale hermétique

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 4 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Précautions particulières :

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8)

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement
Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière
Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Référence à d'autres sections :

Section 8 : Équipement de protection individuelle

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
Éviter de respirer les poussières
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8).

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.
Garder le contenant au sec.
Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Noir de carbone lié	1333-86-4	Alberta : MPT 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Colombie-Britannique : MPT 3,0 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Manitoba : MPT 3,0 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Ontario : MPT 3,0 mg/m ³ (Source : ACGIH)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 5 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Québec : MPT 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Saskatchewan : 3,5 mg/m ³ (8 heures) ; 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m ³ (respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,025 mg/m ³ (respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Manitoba - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Ontario - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,10 mg/m ³ (fraction respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,1 mg/m ³ (respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 0,05 mg/m ³ (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 2 mg/m ³
	Poudre	14807-96-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 2 mg/m ³ (respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m ³ (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	1-chloro-2,3-époxypropane	106-89-8	Ontario LEP - MPT 8 heures : 0,5 ppm
	1-chloro-2,3-époxypropane	106-89-8	LEP Québec - MPT 8 heures : 2 ppm (7,6 mg/m ³)
	1-chloro-2,3-époxypropane	106-89-8	LEP Alberta - MPT 8 heures : 0,5 ppm (1,9 mg/m ³)
	1-chloro-2,3-époxypropane	106-89-8	Colombie-Britannique - MPT 8 heures : 0,1 ppm
	1-chloro-2,3-époxypropane	106-89-8	Manitoba LEP - MPT 8 heures : 0,5 ppm

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 6 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	1-chloro-2,3-époxypropane	106-89-8	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 1,5 ppm
	1-chloro-2,3-époxypropane	106-89-8	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 0,5 ppm

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Pâte noire
Odeur :	Éthéré
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 7 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Product does not sustain combustion.
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	1.199
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	>200°C (>392°F)
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

Teneur en COV (%)	<3%
--------------------------	-----

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Flammes nues, étincelles et décharge statique.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 8 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Nom	Voie	Résultat
1,4-bis(2,3 époxypoxy) butane	dermique	DL50 - Lapin - 1,130 mg/kg
1-chloro-2,3-époxyp propane	dermique	DL50 Dermique - lapin - 300 mg/kg
	inhalation	CL50 - Rat - 250 ppm - 8 heures
	orale	DL50 - Rat - 90 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation :

Provoque une irritation cutanée

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Provoque une irritation cutanée.
Poly[(phényl glycidyl éther)-co-formaldéhyde]	Provoque une irritation cutanée
1,4-bis(2,3 époxypoxy) butane	Provoque une irritation cutanée.
1-chloro-2,3-époxyp propane	Corrosif pour la peau.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
(3-glycidopropyl) triméthoxysilane	Provoque des lésions oculaires graves.
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Provoque de graves irritations oculaires.
Poly[(phényl glycidyl éther)-co-formaldéhyde]	Provoque une irritation des yeux
1,4-bis(2,3 époxypoxy) butane	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 9 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Nom	Résultat
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Poly[(phényl glycidyl éther)-co-formaldéhyde]	Exposition prolongée ou répétée peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles.
1,4-bis(2,3 époxypropoxy) butane	Peut causer une réaction cutanée allergique.
1-chloro-2,3-époxypropane	Peut provoquer une sensibilisation par le contact avec la peau.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Silice, quartz cristallin	Sans objet	Le composant peut provoquer un cancer.
Noir de carbone lié	Sans objet.	La classification cancérigène ne s'applique qu'aux particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable.
1-chloro-2,3-époxypropane	Sans objet	Cancérigène présumé pour les humains

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Poudre	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains
Silice, quartz cristallin	Groupe 1 - Cancérigène pour l'homme
Noir de carbone lié	Groupe 2B - Substances possiblement cancérigènes pour les humains
1-chloro-2,3-époxypropane	Groupe 2A - Probablement cancérigène pour l'homme

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Silice, quartz cristallin	Connu pour être cancérigène pour l'homme
1-chloro-2,3-époxypropane	Raisonnement considéré comme cancérigène pour les humains

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 10 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Silice, quartz cristallin	Le composant affecte les poumons par une exposition répétée.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 11 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Conformément à la Section 1.45.1 (DORS/2008-34) du Règlement sur le TMD, ce produit n'est pas réglementé en tant que polluant marin, car il est transporté uniquement par voie terrestre par véhicule routier ou ferroviaire.
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme des matières dangereuses sauf s'ils sont transportés par voie de navigation intérieure. Ce produit n'est pas réglementé en tant que matière dangereuse car il est transporté dans des formats de 5 kg ou 5 l et les emballages sont conformes aux dispositions générales de la Section 1.17 (DORS/2008-34) du Règlement sur le TMD.

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Ce produit est expédié en quantités inférieures à 5 L ou 5 kg et n'a donc pas besoin d'être marqué en tant que substance dangereuse pour l'environnement.
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ce produit n'est pas réglementé en tant que marchandise dangereuse car il est transporté dans des formats de 5 l ou 5 kg et les emballages sont conformes aux dispositions générales des normes 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. De plus, ce produit est uniquement transporté sur terre par véhicule routier ou ferroviaire.

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 12 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

(IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Ce produit est expédié en quantités inférieures à 5 L ou 5 kg et n'a donc pas besoin d'être marqué en tant que substance dangereuse pour l'environnement.
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ce produit n'est pas réglementé en tant que produit dangereux car il est transporté dans des formats de 5 l ou 5 kg et les emballages sont conformes aux dispositions générales des normes 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8. De plus, ce produit est uniquement transporté sur terre par véhicule routier ou ferroviaire.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

25068-38-6	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	répertorié
28064-14-4	Poly[(phényl glycidyl éther)-co-formaldéhyde]	répertorié
2425-79-8	1,4-bis(2,3 époxypropoxy) butane	répertorié
2530-83-8	(3-glycidoxypropyl) triméthoxysilane	répertorié
14807-96-6	Poudre	répertorié
14808-60-7	Silice, quartz cristallin	répertorié
1333-86-4	Noir de carbone lié	répertorié
106-89-8	1-chloro-2,3-époxypropane	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 13 sur 13

Steel Reinforced Epoxy Resin - Seringue - Partie A

et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Fin de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 1 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Code produit : 50176CAN



Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC

400 CMH Road

Sulphur Springs, TX 75482

903-885-7696

info@jbweld.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

INFOTRAC

1-800-535-5053 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Irritation de la peau, catégorie 2

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

Déclarations de mise en garde :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 2 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.

P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec du savon et de l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux

P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOLISON/un médecin

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 14807-96-6	Poudre	1-5
Numéro CAS : 14808-60-7	Silice, quartz cristallin	0.02
Numéro CAS : 112-57-2	1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	0.1-1
Numéro CAS : 112-24-3	Triéthylènetetramine	0.1-1
Numéro CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane	0.1-1
Numéro CAS : 90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	5-10
Numéro CAS : 21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	0.02
Numéro CAS : 7631-86-9	Dioxyde de silicium	0.02
Numéro CAS : 1314-23-4	Dioxyde de zirconium	0.01
Numéro CAS : 72244-98-5	Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	45-70
Numéro CAS : 68131-73-7	Amines, polyéthylènenepoly-; HEP	1-5
Numéro CAS : 4067-16-7	3,6,9,12-tetra-azatetradecamethylenediamine; Pentaethylenehexamine	1-5

Informations supplémentaires :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 3 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

CAS # 14808-60-7 is classified as a carcinogen in its inhalable form. Since the substance in this product is not inhalable, the product itself is not classified as a carcinogen in the form presented.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention

Après un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Consulter immédiatement un médecin, de préférence chez un ophtalmologiste

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

L'exposition cutanée peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et une dermatite

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des déchirures, des lésions cornéennes et une perte de vision

Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures et une inflammation

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact)

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

En cas de contact avec les yeux, consulter rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 4 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression

Précautions particulières :

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8)

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière

Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

Référence à d'autres sections :

Section 8 : Équipement de protection individuelle

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter de respirer les poussières

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8).

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Garder le contenant au sec.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 5 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Triéthylènetetramine	112-24-3	Ontario : MPT 8-heures 3,0 mg/m ³ (0,5 ppm)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 4 mg/m ³ (Silice, amorphe, précipité et gel, Total)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1,5 mg/m ³ (Silice, amorphe, précipité et gel, Respirable)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Québec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 6 mg/m ³ (poussière respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Alberta : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m ³ (respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,025 mg/m ³ (respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 10 mg/m ³ (poussières totales) 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 3,0 mg/m ³ (Fraction respirable) 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Manitoba - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Manitoba : VLS-MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Ontario - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,10 mg/m ³ (fraction respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,1 mg/m ³ (respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Ontario : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Québec : MPT 10 mg/m ³ 8 heures

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 6 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 0,05 mg/m ³ (fraction respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 5 mg/m ³
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 20 mg/m ³ 15 min
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Alberta - LECT 15 minutes : 10 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Manitoba - Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 5 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Manitoba - LECT 15 minutes : 10 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	Ontario OELs - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 5 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Ontario - LECT 15 minutes (LECT) : 10 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	Quebec OELs - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	Quebec OELs - LECT 15 minutes : 10 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 mg/m ³
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 10 mg/m ³
	Poudre	14807-96-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 2 mg/m ³
	Poudre	14807-96-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 2 mg/m ³ (respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m ³ (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 7 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 3 mg/m ³ (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m ³ (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 10 mg/m ³ (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Manitoba - Limite d'exposition (VLS-MPT) : 1 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 1 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 10 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction inhalable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 3 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Québec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 10 mg/m ³ (Composés et poussières métal comme Al)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 20 mg/m ³ (Composés et poussières métal comme Al)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 3 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 6 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)

Valeurs limites biologiques :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 8 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Solide blanc
Odeur :	Piquant. Sulfureux. (Fort)
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Vase fermé : >93,3°C [Setaflash]. Le produit n'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 9 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Densité de vapeur :	1.199
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1,2
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	>200°C (>392°F)
Température de décomposition :	>200°C (>392°F)
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

Teneur en COV (%)	<3%
-------------------	-----

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Flammes nues, étincelles et charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	orale	DL50 - Rat - 1,200 mg/kg
Hydroxyde d'aluminium	orale	DL50 Rat : >5000 mg/kg
	inhalation	CL50 (4 heures) : 888 à 2.300 mg/m ³ air (rat)

Corrosion/irritation de la peau

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 10 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Évaluation :

Provoque une irritation cutanée.

Données sur le produit :

Des tests cutanés ont été effectués selon les méthodes OCDE 435 en utilisant le processus de test Corrositex, indiquant que le produit n'est pas corrosif pour la peau.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Provoque une irritation cutanée.
Amines, polyéthylène poly-; HEP	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
3,6,9,12-tetra-azatetradecaméthylènediamine ; Pentaéthylènehexamine	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
Triéthylènetetramine	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque des lésions oculaires graves

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Amines, polyéthylène poly-; HEP	Peut causer une réaction cutanée allergique.
1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 11 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Nom	Résultat
3,6,9,12-tetra-azatetradecamethylenediamine ; Pentaethylenhexamine	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Triéthylènetetramine	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Dioxyde de titane	Sans objet.	Il est reconnu que les particules aéroportées non liées de taille respirable causent le cancer.
Silice, quartz cristallin	Sans objet	Le composant peut provoquer un cancer.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Poudre	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains
Dioxyde de titane	Groupe 2B
Silice, quartz cristallin	Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme
Dioxyde de silicium	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Silice, quartz cristallin	Connu pour être cancérigène pour l'homme

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 12 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Silice, quartz cristallin	Le composant affecte les poumons par une exposition répétée.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Orale, dermique, inhalation, et oculaire.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir section 4 de cette FDS.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation :

Toxique pour les organismes aquatiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Triéthylènetetramine	CL50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 33,9 mg/L - 48 heures
Hydroxyde d'aluminium	CL50 (16 jours) : 430 à 3,910 µg/L
	NOEC (33 jours) : 71,5 à 558,1 µg/L
	CE50 (48 heures) : 1,5 à 2,56 mg/L

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Toxique pour la vie aquatique avec des effets longue durée.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	NOEC - Daphnia magna (Puce d'eau) - 3,5 mg/L - 21 jours

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 13 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

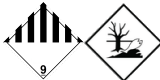
SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN3077
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Amines, polyéthylène poly-; HEP)
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime (Amines, polyéthylène poly-; HEP)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ce produit est expédié en quantité limitée, emballé en quantités inférieures à 5 kg, conformément au Règlement sur le TMD Canada.

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN3077
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Amines, polyéthylène poly-; HEP)
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime (Amines, polyéthylène poly-; HEP)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ce produit est expédié en quantité limitée, emballé en quantités inférieures à 5 kg, conformément au code IMDG.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 14 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN3077
Nom d'expédition approprié UN	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Amines, polyéthylénepoly-; HEP)
Classe(s) de danger UN pour le transport	9 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime (Amines, polyéthylénepoly-; HEP)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ce produit est expédié en quantité limitée, emballé en quantités inférieures à 30 kg G, conformément à l'IATA.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

72244-98-5	Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	Répertorié
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Répertorié
68131-73-7	Amines, polyéthylénepoly-; HEP	Répertorié
4067-16-7	3,6,9,12-tetra-azatetradecaméthylenediamine; Pentaéthylènehexamine	Répertorié
14807-96-6	Poudre	Répertorié
13463-67-7	Dioxyde de titane	Répertorié
112-57-2	1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	Répertorié
112-24-3	Triéthylènetetramine	Répertorié
14808-60-7	Silice, quartz cristallin	Répertorié
21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	Répertorié
7631-86-9	Dioxyde de silicium	Répertorié
1314-23-4	Dioxyde de zirconium	Répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 15 sur 15

Date de révision : 05.13.2020

Steel Reinforced Epoxy Hardener - Fast Cure - Part B

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Date de révision : 05.13.2020

Fin de la fiche de données de sécurité